



Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Procès-verbal
Séance du mercredi 11 octobre 2023

PV 3-2023

1. ACCUEIL ET CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué pour 20h, la Présidente, Mme Stéphanie Reda, ouvre la séance en saluant les membres de l'assemblée et de la Municipalité ainsi que le public et un représentant de la presse.

Le procès-verbal de la séance est pris par Mme Noémie Girard, secrétaire.

Quorum

36 membres présents, 6 membres absents excusés, 1 membre absent non excusé.

Ordre du jour et documents

La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit le 14 septembre 2023. Les documents nécessaires à la préparation de la séance – préavis municipaux n° 3/2023 et n° 4/2023, procès-verbal de la séance du 21 juin 2023 et annexes y-relatives – ont, quant à eux, été transmis via l'Intranet du Conseil, à la même date.

La Présidente annonce que M. Patrick Vigouret a déposé une interpellation écrite intitulée « Interpellation concernant la rénovation des chemins AF ». Elle propose donc de porter cet objet à l'ordre du jour qui se trouve ainsi modifié : l'interpellation devient le point n° 8 et le point « Divers et propositions individuelles » devient le n° 9.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JUIN 2023

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2023 a suscité les modifications suivantes :

- Au sujet de la génératrice installée à la Maison de Commune (p. 8), M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, précise qu'elle doit pouvoir charger les **radiants** (et non pas les radiateurs).
- A la page 12, M. Vu Tran souligne que la date de l'appel du Général de Gaulle est le 18 juin **1940** (et non pas 1840).

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2023 ainsi modifié est accepté à la large majorité par 41 voix pour et 1 abstention.

Mme Stéphanie Reda adresse ses remerciements à Mme Noémie Girard pour l'excellent travail effectué.

3. PRÉSENTATION DES CHEMINS AF PAR LE BUREAU D'INGÉNIEURS CHEVALIER SA

La présentation PowerPoint du Bureau Chevalier SA ainsi que le rapport de la Municipalité relatif aux dépenses thématiques, présentés lors de la séance, sont annexés au présent procès-verbal.

En avant-propos, M. Olivier Duperrut, Syndic, souligne qu'il s'agit d'une explication que la Municipalité souhaitait donner au mois d'octobre afin de ne pas soumettre le budget 2024, en décembre, avec une somme globale concernant les chemins AF sans en avoir expliqué les raisons. Des détails seront d'ailleurs donnés dans la partie financière. Il relève que la présentation doit cependant être mise au conditionnel, car c'est sous réserve de l'approbation du budget par le Conseil communal. Il précise encore qu'il y a déjà eu une discussion, à ce sujet, entre l'Exécutif et la COFIN.

Discussion

- M. Gilbert Cavedon se pose une question qui n'est pas directement liée à la présentation du Bureau Chevalier SA, mais qui relève d'une crainte : après réfection et élargissement des chemins AF, on aura de grandes sections en ligne droite ; or, on connaît déjà la problématique liée aux grandes sections dans la Z.I. qui attirent de plus en plus de rodéos urbains. Il aimerait donc savoir s'il existe une possibilité de limiter l'accès à ces chemins. Ou alors, pourquoi remplacer du bitume par du bitume et ne pas simplement réaliser des chemins en grave avec lesquels on serait assuré de ne pas avoir de courses de motos ?
- Le Bureau Chevalier SA l'informe que la largeur des chemins de 3 m est exigée par le Canton et la Confédération pour subventionner les demandes. L'augmentation sera de l'ordre de 15 à 30 cm, parce que les chemins sont actuellement variables en termes de largeur. Ce n'est donc pas un grand élargissement. Toutefois, si on reconstruit à moins de 3 m, la Commune n'obtiendra pas de subvention. Quant au type de revêtement, il est essentiellement lié à l'exploitation agricole et pas à un quelconque subventionnement ou à une exigence formelle de l'Etat. Il y a eu, au préalable, une discussion entre les différents intervenants au sujet du revêtement le plus adapté à l'exploitation agricole et aux machines qui utilisent ces chemins.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, confirme qu'il est possible d'interdire la circulation sur ces chemins AF, hormis pour les exploitations agricoles.
- M. Gilbert Cavedon se demande pourquoi remplacer systématiquement du bitume par du bitume. Pourquoi ne pourrait-on pas revenir en arrière et passer du bitume à de la grave ? Le chemin entre Vuffens-la-Ville et Mex, qui a été refait en grave, a l'air tout à fait adapté au passage des machines agricoles.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, estime que, dans la durée et avec le passage des machines, il y aura beaucoup d'entretien si on le fait en grave. Les chemins vont vite se déformer, il y aura des nids-de-poule, la pluie va s'y infiltrer, etc. Ils seront de moins bonne qualité dans la durée.
- M. Gilbert Cavedon admet qu'il y aurait plus d'entretien et de maintenance, mais souligne que l'investissement au départ serait beaucoup plus faible. Il serait intéressant de savoir si on arriverait à quelque chose d'identique sur le long terme.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, invite l'assemblée à continuer à suivre la présentation, car la partie financière doit suivre, notamment la question des dépenses thématiques. Pourquoi mettre au budget 2024 et faire réaliser les travaux la même année ? Pour aller chercher des sous au Canton, car c'est la dernière année avant le changement de péréquation.
- M. Yves Trottet revient sur la question qui a été posée en ouverture de la discussion. On a effectivement des rodéos urbains qui se déroulent actuellement régulièrement dans la Z.I. La population subit ces nuisances et les apprécie très moyennement. Est-ce qu'on ne pourrait pas faire en sorte que ces chemins AF ne deviennent pas, à leur tour, des zones de circulation à rodéo ? En rendant la circulation difficile à partir d'une certaine vitesse, sans entraver toutefois la circulation pour laquelle ils sont conçus, c'est-à-dire les usages agricoles.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, constate que l'on a de la chance, aujourd'hui, que ces chemins AF ne soient pas utilisés pour y pratiquer des rodéos. Mais on ne peut pas le certifier par la suite. Selon lui, il est difficile de répondre à cette question.
- Le Bureau Chevalier SA répète que la mise en place d'une interdiction de circulation est tout à fait possible. On a une situation où on est clairement limité par le domaine public : si on empiète sur la zone agricole en installant des chicanes, ce ne sera pas possible. On pourrait éventuellement travailler sur des zones ondulées, sur la largeur ou sur la situation. C'est envisageable, mais assez compliqué et avec assez peu de chance d'aboutir. Par contre, il se dit moins partisan à l'idée de mettre des gendarmes couchés dans une zone d'exploitation agricole.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, propose de passer à la partie financière, car des réponses seront peut-être données par ce biais.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, et Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, donnent lecture du rapport sur les dépenses thématiques annexé au présent procès-verbal. M. Michel Gruaz précise que les chemins AF entreraient dans le domaine « Routes – entretien des routes ».
- Concernant les dépenses thématiques et la péréquation, M. Guillaume de Buren demande si la Municipalité a vérifié que les améliorations foncières entrent bien dans l'entretien des routes, étant donné qu'il ne s'agit, à priori, pas de routes, mais de terrains agricoles qui dépendent d'autres départements.
- Le Bureau Chevalier SA l'informe que, pour l'avoir déjà pratiqué pour certaines communes, elles ont bel et bien touché ce subventionnement.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que la Municipalité a pris ses précautions et n'est pas venue faire cette présentation sans avoir vérifié, étant donné les montants énormes.
- Mme Fanny Allienne revient sur l'idée de ne pas remplacer du bitume par du bitume. Pourrait-on avoir un document, pas forcément dans l'immédiat, qui présente cet écart entre l'investissement en remettant du bitume et l'investissement avec de la grave et son entretien ? Elle aimerait avoir cette vision-là afin de savoir si la pesée d'intérêt est uniquement faite sur l'aspect financier ou pour des questions d'ingénierie, par exemple. Un approfondissement du sujet serait utile.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, répond que, non, la Municipalité n'a pas fait le calcul de ce que coûterait des réaliser des chemins AF en grave et de les entretenir sur 10-15 ans. Selon lui, ce serait très compliqué de sortir des chiffres.
- Le Bureau Chevalier SA précise que l'entretien est surtout lié à la topographie du lieu. Un chemin pour lequel l'écoulement de l'eau n'est pas/peu géré, va vieillir plus vite. Le revêtement, comme dit précédemment, est lié à l'utilisation du chemin : en grave, en béton, etc. Actuellement, les responsables du Canton nous amènent plutôt vers des enrobés. Cette pesée d'intérêt a été faite lors des séances avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et le Canton, afin de trouver la meilleure adéquation entre un type de chemin et l'exploitation agricole. Les représentants de ces départements donnent leur avis en fonction de leur expérience, de ce qu'il faudrait faire et de ce qu'ils sont prêts à financer. Dans le cas présent, l'intérêt agricole et le type de financement sont conformes pour que le Canton entre en matière. Les chemins en grave existent : la commune d'Etagnières a réalisé, le long du LEB, des chemins en grave, mais il a fallu réintervenir dans les 3-4 ans.
- M. Raymond Lambelet se demande ce que recherchent les gens qui font du rodéo. Parce qu'il faut peut-être trouver des solutions qui rendent les chemins peu attractifs pour le rodéo. Que cherchent ces personnes : des obstacles, des tronçons droits, des chemins lisses ?
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, plaisante en demandant si quelqu'un dans la salle pratique le rodéo dans la Z.I. afin d'éclairer le Conseil sur le sujet.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, propose de mettre un peu de côté la crainte des rodéos, car c'est peut-être faux ou c'est peut-être juste. Il est vrai qu'ils ont souvent lieu pendant la nuit, car la Z.I. est éclairée. Ces personnes veulent avoir une forme de sécurité grâce à l'éclairage, alors que les chemins AF ne seront pas éclairés.
- M. Cédric Boss souhaite intervenir sur deux points : 1) Le revêtement bitumineux est une matière qui n'est plus à la mode aujourd'hui, mais qui est relativement étanche et élastique. Si on considère le chemin qui va d'une fontaine à l'autre, datant de 1960-70, on constate qu'il est défoncé. La première fois qu'il est intervenu au Conseil communal, c'était d'ailleurs sur le même sujet. Selon lui, c'est un faux procès de dire qu'il faut mettre de la grave, parce que cela réclamerait plus d'entretien. 2) Concernant les rodéos, il suffit de mettre une interdiction de circuler : le premier c* qui circule en scooter sans aucune protection, comme il le voit tous les jours devant chez lui, s'il tombe, on

appellera une ambulance. Il relève qu'il n'y a pas de lumière sur les chemins AF, or ces gens-là veulent se montrer. Dans la Z.I., l'éclairage permet en effet à ces abrutis de faire des vidéos avec leurs téléphones.

- M. Michel Equey précise que les rodéos commencent les vendredis, samedis et dimanches, pas de nuit, mais dès 16-17-18h. Par ailleurs, il se demande pourquoi la troisième phase des travaux ne débiterait pas aussi en 2024 étant donné que la subvention débute en 2024.
- Le Bureau Chevalier SA l'informe que l'état des chemins aujourd'hui ne justifierait pas cette troisième phase, car ils ont encore une certaine durée de vie. Une expertise sera faite dans 5 ans pour voir où cela en est.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, souligne que les subventions cantonales et fédérales qui ont été accordées durent dix ans. Elles ont été accordées en 2020, on a donc jusqu'à 2030 pour les exécuter. Il n'y aurait, par contre, pas les dépenses thématiques. Il serait effectivement dommage de faire des travaux sur le chemin des Bois, qui mène au refuge, puisqu'il est en bon état.
- Mme Armelle Saunier a bien compris la procédure à suivre pour les étapes I et II en 2024. Toutefois, si on ne budgétise pas l'étape III en 2024 et qu'on l'utilise plus tard, est-ce qu'on reçoit quand même la subvention ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que c'est le cas pour la subvention cantonale et fédérale, car on a dix ans pour l'utiliser. Elle court jusqu'en 2030.
- Mme Armelle Saunier a cru comprendre qu'il a été fait mention d'une date butoir en 2024.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui précise que la subvention cantonale et fédérale a été reçue pour les trois étapes des chemins AF. La date de 2024 concerne uniquement les dépenses thématiques.
- M. Jérémy Maillefer souhaite rappeler la crainte qu'il avait émise, lors d'une précédente séance, qui concernait aussi une utilisation abusive des chemins AF et l'intérêt qu'ils représentent pour la population et pour son bien-être. En effet, on a la chance de vivre dans un milieu campagnard et agricole où de nombreux piétons, cyclistes et trottinettistes utilisent ces chemins pour se promener. En plus des rodéos urbains, il craint que des véhicules transitent par ces tronçons qui deviendront plus attrayants une fois rénovés. Il déclare avoir besoin d'être rassuré que les chemins AF seront utilisés uniquement pour le passage des machines agricoles et la mobilité douce, et pas pour du transit.
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, confirme que l'on voit souvent des promeneurs sur ces chemins les samedis et dimanches. La Municipalité a bien réfléchi sur ces questions liées au transit. Toutefois, selon lui, il ne s'agit pas de chemins de transit.
- « Pour l'instant », lui rétorque M. Jérémy Maillefer.
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, estime que ce sera aussi le cas après, car il n'y a pas énormément de voitures qui empruntent ces chemins. Il n'y a pas/peu de gain de temps à passer par-là. Les chemins AF rénovés ne deviendront pas des autoroutes. Il y a quelques personnes qui peuvent tourner vers la fontaine du Pontet pour aller sur Grand-Vigne, mais ce n'est pas énorme. Et pour aller à la Grande salle, les véhicules passent à travers le village.
- M. Jérémy Maillefer se demande ce qu'il en sera quand il y aura des travaux, par exemple.
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, déclare qu'il n'y a pas des travaux toute l'année, c'est ponctuel.
- M. Joseph Vanderweckene souhaite des éclaircissements sur le plan de financement. M. le Syndic a dit que la subvention était valable jusqu'en 2030 et la Municipale des finances a mentionné que, si les travaux ne sont pas exécutés avant 2025, on n'y aurait plus droit à cause du changement de péréquation. Alors qu'en sera-t-il pour la troisième partie ?
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond que les dépenses thématiques sont concernées uniquement si on le fait dans le cadre du budget 2024. Les 57% dont on a fait mention sont octroyés jusqu'en 2030 et seront valables pour les étapes I, II et III. Par contre, pour les étapes I et II,

nous avons cette possibilité d'obtenir ces dépenses thématiques qui permettent, en finalité, d'avoir des chemins qui dureront beaucoup plus longtemps s'ils sont goudronnés. Si l'on fait des chemins en grave, on n'obtiendra pas ces dépenses thématiques ou dans une proportion nettement moindre. En fait, ces dépenses thématiques nous paient une amélioration de ces chemins dans la durée.

- M. Joseph Vanderweckene constate qu'il n'y aura donc pas de dépenses thématiques pour l'étape III.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, le lui confirme, car le système actuel de la péréquation se termine à fin 2024.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, ajoute que se pose également la question du temps pour réaliser les travaux. Les étapes I et II sont déjà assez conséquentes : il faut trouver l'entreprise, obtenir la garantie du début des travaux, car on doit attendre sur le Canton qui valide quand la crousille est pleine, et après, il faut terminer d'ici la fin de l'année pour pouvoir mettre ces travaux dans les dépenses thématiques. Si les travaux ne sont pas terminés d'ici fin 2024, on n'aura rien du tout. La Municipalité a donc préféré jouer la sécurité en mettant l'accent sur les étapes I et II. Côté chiffres, l'étape III représente un montant de CHF 650'000.-.
- M. Gilbert Cavedon souhaite revenir sur le sujet de la cohabitation entre les piétons et les véhicules sur les chemins AF. Il est évident qu'en les rendant plus larges et plus lisses, ils vont devenir des alternatives pour circuler plutôt que de traverser le village à 30 km/h. Il faut donc absolument s'assurer que le trafic y soit limité, que ce soit par des interdictions de circuler ou des dos-d'âne, etc., sinon cela va devenir impossible de s'y promener. Aujourd'hui, on est dans une situation où passer à travers le village ou par ces chemins prend à peu près le même temps ; mais lorsqu'ils seront bien droits et bien lisses, ils vont devenir une alternative intéressante.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, répète que le fait de faire passer ces chemins en exploitation agricole n'est pas un problème. Certaines communes l'ont fait avant nous et la Municipalité en a déjà parlé. Le but est de réaliser les travaux et, dans un deuxième temps, de se demander si c'est acceptable de laisser les chemins rénovés tels quels pour le trafic ou de mettre des interdictions de circuler.
- M. Hervé Bandini comprend l'inquiétude de certains de ses collègues, mais rappelle qu'il ne s'agit pas d'une zone piétonne dans laquelle on laisse occasionnellement passer des machines agricoles ; ce sont des infrastructures de type agriculture, dont les villageois peuvent profiter pour se promener. C'est aussi un appel d'air aux caravanes si on va par-là ! Est-ce qu'on ne va plus entretenir nos infrastructures pour empêcher des gens pour lesquels on a tous les moyens législatifs d'intervenir ! On a eu cette discussion quand il a fallu refaire la route cantonale à la sortie du village, direction Bobst : craintes de ne surtout rien faire, car les véhicules allaient rouler plus vite. Il n'a pas constaté de problèmes, mais, par contre, on a sécurisé ce tronçon de manière indispensable selon lui. Qu'on mette en place des interdictions de circuler, excepté pour les exploitations agricoles, sur les chemins AF et on interviendra s'il y a de l'abus, point. Mais qu'on ne renonce pas à entretenir nos infrastructures ! Quant à la Z.I., c'est un autre sujet étant donné qu'il s'agit d'une zone privée.
- La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, clôt la discussion. Elle remercie les représentants du Bureau Chevalier SA pour leur présentation et les libère de la séance.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme Stéphanie Reda annonce les dates des séances du Conseil communal de 2024 : les mercredis 13 mars, 26 juin, 9 octobre et 18 décembre (20h, Grande salle ; sauf pour la séance du 26 juin, voir ci-dessous).

La Présidente adresse ensuite ses remerciements aux personnes – membres du Bureau, Conseillers-ères, étudiantes et citoyens-ennes – qui seront en charge du dépouillement des élections fédérales du 22 octobre 2023. Elle souligne que l'équipe n'a pas été facile à constituer, car lesdites élections auront lieu le dimanche au milieu des vacances scolaires.

Elle confirme également que l'élection complémentaire du Conseil communal aura lieu à la première date des votations de l'année prochaine, à savoir le dimanche 3 mars 2024. Il n'a pas été possible de l'organiser plus tôt, car elle ne pouvait pas être couplée avec les élections fédérales du 22 octobre 2023 et, de plus, le scrutin fédéral du 26 novembre 2023 a été annulé.

Par ailleurs, la Présidente se réjouit d'annoncer qu'elle souhaite organiser la séance du Conseil communal du 26 juin 2024 dans la salle du Grand Conseil, à Lausanne. Cette sortie, accompagnée de davantage de détails et du budget y-relatif, sera portée à l'ordre du jour de la séance de décembre 2023. La Présidente remercie chaleureusement M. Yves Trottet, Conseiller, qui l'a aidée dans les démarches avec les différentes instances.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. OLIVIER DUPERRUT, SYNDIC

Personnel communal

Nous avons remplacé la centrale téléphonique de l'Administration communale et comme vous avez peut-être déjà pu le constater, les personnes qui désirent un renseignement téléphonique sont désormais directement dirigées auprès du bon service. Il est nécessaire de taper 1 pour le Greffe municipal, 2 pour le Contrôle des habitants et 3 pour la Bourse communale. Nous espérons ainsi améliorer le service à la population et le confort du personnel administratif.

Pendant les fortes chaleurs de cet été, le plan canicule a été activé durant quelques semaines et je tiens à remercier Mme Assia Ben Saida pour s'être occupée de ce service aux aînés du village qui est toujours très apprécié.

M. Nestor Zabadio est arrivé au terme de son contrat de travail d'une durée de 6 mois, soit du 6 avril au 30 septembre 2023. Au nom des Autorités, je tiens à le remercier pour son travail, pour son implication ainsi que pour les bonnes relations qu'il a entretenues avec les employés communaux et les membres de la Municipalité.

Je tiens à remercier Mme Valérie Zumbrunnen Villars, Secrétaire municipale de la commune de Morrens, pour être venue compléter l'équipe administrative de mai à fin septembre en attendant l'arrivée de notre nouvelle Secrétaire municipale, Mme Mélanie Hilpert. Un grand merci à Mme Zumbrunnen Villars pour sa disponibilité, les excellentes relations entre tous et la qualité de son travail.

Sans oublier mes collègues de la Municipalité et le personnel administratif qui ont répondu présents pendant cette période de transition en effectuant du travail supplémentaire. Je tiens à les remercier sincèrement pour leur disponibilité et leur engagement.

Les Autorités communales souhaitent la bienvenue à Mme Mélanie Hilpert, fraîchement arrivée dans notre Commune comme Secrétaire municipale.

Présentation du personnel communal

Secrétaire municipale : Mme Mélanie Hilpert à 100%

Secrétaire municipale adjointe : Mme Véronique Forest à 30%

Préposée au Contrôle des habitants : Mme Simone Muller à 40%

Boursière communale : Mme Nicole Coronel à 60%

Chargée de communication : Mme Assia Ben Saida à 20%

Employé de voirie : M. Patrice Panchaud à 100%

Employé au service de conciergerie : M. Nelso Batista à 100%

Responsable de la structure d'accueil Pic et Croc : Mme Tania Chanel à 44 %

Le 22 septembre, une séance du personnel a été organisée avec les employés fixes et auxiliaires. Cette réunion a été suivie d'un repas convivial au refuge.

Organisation à la Municipalité

Nous avons fait l'acquisition d'ordinateurs portables pour chaque Municipal, ceci afin de garantir une meilleure sécurité, flexibilité et facilité de travail.

Ces ordinateurs seront mis à la disposition du bureau du Conseil communal dans le cadre des futures élections et votations.

Soucieux des préoccupations des citoyens de notre village, vos Autorités remettent régulièrement le travail sur l'ouvrage en écrivant aux chefs des services cantonaux. Une lettre a été adressée au Conseiller d'État, M. Vassilis Venizelos, pour lui faire part de la problématique des nuisances sonores que subit notre population dans la Z.I. Nous vous informerons des réponses obtenues lors d'un prochain Conseil communal.

Enquête dans le cadre de la révision complète du Plan directeur cantonal (PDCn)

La Direction du territoire et du logement lance une grande enquête dans le cadre de la révision complète du Plan directeur cantonal. La population est invitée à répondre à un questionnaire dont les résultats anonymisés nourriront la première phase de l'élaboration de la révision complète du PDCn. Ce questionnaire est accessible jusqu'au 31 octobre en suivant le lien internet <https://vd.pdcn.ch>.

Préavis à venir

Lors de la prochaine séance agendée au 13 décembre, la Municipalité ambitionne de vous présenter les préavis suivants :

- Budget 2024
- Couverture salle de sport – solaire et isolation
- Mesures PECC
- Création et alimentation d'un fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable et règlement y relatif

M. MICHEL GRUAZ, CONSEILLER MUNICIPAL

Domaine de l'eau

Nous avons déploré une nouvelle fuite sur le tronçon de la route de Bovon sis en face de la croisée de la route du Moulinet. Il s'agit de la 4^{ème} fuite sur cette conduite. Deux autres fuites ont été décelées sur l'Arzillier sur le tronçon qui, à la première bifurcation en descendant, s'engage sur la gauche en direction du chemin du Grillon. Ces deux conduites doivent être remplacées dans les meilleurs délais et feront l'objet d'un préavis en décembre prochain. Enfin, ce lundi, nous avons encore dû réparer la conduite communale côté nord du chemin du Calamottet. Une importante fuite s'est par ailleurs produite sur une conduite privée raccordée sur l'Arzillier, tandis qu'une petite fuite sur une conduite privée également a été rapidement réparée côté rue de la Poste. La perte totale d'eau des fuites relatées est estimée entre 1'500 et 2'000 m³. Elle est principalement inhérente au fait qu'un micro, installé sur une vanne d'une conduite PE relativement éloignée, n'a pas révélé la fuite la plus conséquente.

Remplacement de la conduite d'eau du chemin de la Mésange

Les travaux sont terminés et se sont bien déroulés. Merci aux bordiers pour leur compréhension face aux inconvénients subis lors des travaux.

Servitudes de passage de conduites

Il y a plusieurs années déjà, nous nous sommes aperçus que la Commune ne bénéficiait pas de servitudes de passage pour de nombreuses conduites communales d'eau, eaux pluviales et eaux usées implantées sur terrains privés. Il y a un peu plus de deux ans, nous avons corrigé cette situation en ce qui concerne les conduites d'eau potable. Conformément au budget 2023, nous allons en faire de même pour les conduites d'eaux pluviales et usées. Aussi, de nombreux propriétaires seront informés très prochainement de cette mise à jour, puis contactés par Me Bloch, notaire à La Sarraz. Le but est d'établir les servitudes qui auraient dû, légalement, être notariées avant la pose de la ou des conduites y relatives. Merci aux personnes concernées pour leur compréhension.

SGZA

Conformément à l'ordonnance fédérale d'aménagement du territoire, chaque canton doit mettre en place un système de gestion des zones d'activités (SGZA). La mesure D11 du Plan directeur cantonal vaudois fait office de SGZA cantonal et définit le réseau de sites stratégiques de développement d'activités (SSDA) et les modalités de gouvernance via la création d'un organe de gestion. Le site Vufflens-Aclens avec adjonction des communes de Romanel et Bremblens a été reconnu en tant que SSDA et un organe de gestion, dont le Syndic fait partie, tandis que je le supplée, a été créé.

Dans ce cadre une première tâche consiste à disposer d'une étude de mobilité exhaustive comprenant les transports rail, route, publics MBC et TL ainsi que de mobilité douce dans ce secteur.

Une consultation publique du Plan directeur régional relatif à la stratégie de gestion des zones d'activités du Gros de Vaud a eu lieu en septembre. Le Conseil sera informé par la présentation d'une vidéo et devra se prononcer sur la base d'un préavis qui lui sera soumis probablement en mars 2024.

Le but avoué du SGZA est d'assurer une utilisation rationnelle des zones d'activités en optimisant l'utilisation et la valorisation du sol, en promouvant l'économie et la création d'emplois.

Murs de l'église

Dans le cadre de l'amélioration de l'esthétique de l'entrée sud du village, après la réfection de la route et l'élargissement du trottoir, les murs de l'ancienne auberge et ceux de l'église sont en réfection depuis le 3 octobre. Certaines parties sont simplement nettoyées tandis que d'autres font l'objet d'une réfection plus conséquente. Petite précision, le mur de l'ancienne auberge ainsi que le mur de gauche en entrant dans la cour de l'église sont privés et remis en état à la charge du propriétaire.

MME CAROLINE JAUGEY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Ecole

Extension du collège du Cheminet : le 1^{er} septembre, une cérémonie pour la pose de la première pierre a réuni les représentants des entreprises œuvrant sur le chantier ainsi que des autorités des communes environnantes.

Des photos de l'évolution du chantier sont consultables sur le site de l'ASIVenoge : www.asivenoge.ch

Fin novembre, M. Dejardin prendra une retraite bien méritée après 43 ans au service de l'établissement scolaire de Penthalaz, dont plus de 20 ans en tant que directeur. Nous le remercions pour l'excellente collaboration durant toutes ces années et lui souhaitons tout de bon pour la suite.

Accueil parascolaire Pic et Croc

Jusqu'à présent était au bénéfice d'une autorisation d'exploiter de l'office d'accueil de jour des enfants pour 24 enfants les après-midis. Face à la demande croissante des parents pour étendre les ouvertures, nous avons obtenu une autorisation pour ouvrir également 24 places les matins. Nous pouvons ainsi accueillir des enfants de 1P les vendredis toute la journée. Par contre, notre demande de créer 12 places supplémentaires l'après-midi n'a pas été acceptée en raison de l'absence de bureau, de salle de pause pour le personnel et d'un WC supplémentaire.

Pic et Croc est donc complet les après-midis et des enfants sont en liste d'attente.

Le mercredi midi, le nombre d'inscriptions a malheureusement diminué depuis le début d'année scolaire et nous sommes en dessous du seuil minimum de 10 enfants. Nous espérons que des inscriptions arriveront prochainement afin de pouvoir garder ce créneau ouvert.

Manifestations

Fête nationale : le 31 juillet, 242 villageois se sont régalés avec le repas préparé par la Gym hommes et ont participé au cortège mené par l'Harmonie du Pontet. Un grand merci aux deux sociétés pour leur participation.

Le 26 août s'est tenu, comme chaque année, le *marché artisanal* organisé par le GSL. 62 artisans et sociétés locales ont bravé la pluie, heureusement l'accalmie en milieu d'après-midi a permis aux visiteurs de ressortir.

Le 5 septembre, nous avons pris la direction de Vallorbe avec 76 participants pour une *sortie des aînés* bien remplie. Visite du musée du Fer et du chemin de fer, repas à l'auberge communale de Vallorbe, puis direction le Fort St-Antoine pour la visite de la cathédrale du comté. Merci à tous les participants pour leur bonne humeur et l'ambiance chaleureuse de la journée.

Le 1^{er} octobre a eu lieu la deuxième édition du *vide grenier-vidé dressing* organisé par le GSL. Ce fut une belle journée avec 28 exposants présents et des visiteurs qui sont venus en nombre dénicher la perle rare.

Des tournois de pétanque ont été organisés durant tout l'été les mardis soirs. Une quarantaine de participants se sont affrontés dans la joie et la bonne humeur. Un grand merci à M. Michel Equey pour cette belle initiative.

Jubilés

Le 29 juin, Mme et M. Edith et Michel Gruaz fêtaient leurs noces d'or. Comme le veut la tradition, une délégation municipale s'est rendue à leur domicile pour présenter leurs félicitations à leur collègue et son épouse.

Sécurité routière

Une séance en présence d'une délégation municipale et du bureau Team + s'est tenue le 27 juin 2023 afin de présenter à la commission « Mobilité sécurisée » la première ébauche du plan de mobilité. La commission a rendu un rapport à la Municipalité ainsi qu'à Team +. Les prochaines étapes vont suivre sur cette fin d'année.

PECC

La phase d'élaboration du PECC est maintenant terminée, puisque nous venons de recevoir le retour positif de l'Office cantonal de la durabilité et du climat pour notre Plan énergie climat communal. La première tranche de subventions devrait être versée d'ici quelques semaines. Aucune demande de modification n'a été demandée, seules des remarques et recommandations nous sont parvenues. Le groupe de travail

accompagné par notre mandataire Impact Concept va maintenant pouvoir travailler à la seconde phase, celle de la mise en œuvre du PECC.

Des ateliers sur la fresque du climat sont organisés durant les mois d'octobre et novembre par M. Vu Tran et Mme Silvia Pequerul, membres du groupe de travail PECC. N'hésitez pas à vous y inscrire, via le lien suivant : <https://bit.ly/fresqueclimat23-vlv>. Vous le trouverez également sur le site internet de la Commune.

Zones d'utilité publique Bovon et Marteley

Après la pause estivale, le groupe de travail s'est de nouveau réuni le 2 octobre. Afin de donner la priorité à l'avis des citoyens, il a été décidé, à l'issue de cette séance, d'inverser le calendrier des actions à mener. A savoir de commencer par la mise en place d'une démarche participative auprès des habitants, puis en fonction des résultats de mandater un bureau afin de mener une étude urbanistique.

Dans les prochaines semaines, la Municipalité va prendre contact avec différents bureaux pour la mise en place de la démarche participative.

MME CHANTAL DI LALLO, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

L'ARASPE organise à nouveau des séances d'information gratuites sur l'assurance maladie en faveur de la population.

Quatre soirées auront lieu cet automne aux dates suivantes :

- Mardi 07.11.2023 de 19h00 à 20h00 au Mont-sur-Lausanne
- Jeudi 09.11.2023 de 19h00 à 20h00 à Echallens
- Mardi 14.11.2023 de 19h00 à 20h00 à Penthalaz
- Lundi 20.11.2023 de 19h00 à 20h00 à Prilly

Des professionnels vous renseigneront gratuitement et répondront à toutes vos questions. N'hésitez pas à vous y rendre ! Toutes les informations se trouvent sur notre site, dans les dernières actualités.

Taxe au sac

La Commune est tenue d'assurer le bon fonctionnement du système de la taxe au sac en s'assurant que le tonnage des déchets incinérables annoncés ne contienne pas plus de 3% de déchets non conformes et non financés. Un rapport de surveillance de la conformité des ordures ménagères de la commune a été réalisé par la société COSEDEC le 7 juillet dernier. Les principales fraudes relatées sont la présence de Sagex, de branchages, d'un sac noir ainsi que 12 sacs avec beaucoup de déchets en vrac. Toutefois, avec un résultat de 2.3%, nous respectons la marge de tolérance de 3%.

Nouvelle déchetterie

Suite à l'annonce de la fermeture de la déchetterie « En Faraz », nous avons analysé les options qui s'offraient à nous.

La première consistait à créer notre propre déchetterie. Cependant, nous n'avons pas de terrain à disposition actuellement et cette solution n'est donc pas envisageable pour l'instant.

La deuxième était de créer une déchetterie intercommunale avec Aclens. Après discussion avec la Municipalité, nous sommes arrivés à la conclusion que cette solution n'était pas réalisable non plus.

Finalement, nous avons pensé rejoindre la déchetterie intercommunale chez Valorsa. Nous avons approché les trois communes concernées, à savoir Penthalaz, Penthalaz et Gollion ainsi que Valorsa et avons finalement convenu d'une nouvelle convention, signée le 9 octobre dernier.

Qu'est-ce que cela signifie pour les habitants de notre Commune ?

Les habitants auront accès, dès le 3 janvier prochain, à toute l'infrastructure du site. Ils pourront s'y rendre presque tous les jours de la semaine, en fonction des horaires définis par Valorsa, à savoir :

Mardi-jeudi-vendredi : de 15h30 à 18h30

Mercredi : de 9h15 à 11h45

Samedi : de 10h00 à 16h00

Notre déchetterie, qui se situe sous la Grande salle, restera en fonction. Tous les déchets organiques de cuisine, qu'ils soient crus ou cuits, seront récoltés à cet endroit. Ils seront transportés chez BioEcoEnergie à Gollion et transformés en biogaz.

Le porte à porte se poursuivra, mais à une fréquence moins soutenue : papier et verre tous les deux mois, encombrants tous les trois mois. Entre-temps, nous vous encourageons à vous rendre chez Valorsa.

La nouvelle directive 2024 ainsi que le plan de ramassage des déchets vous parviendra dans le courant du mois de décembre.

Finalement, la taxe déchets passera de CHF 80.- à CHF 95.- pour tous les habitants au-dessus de 18 ans.

M. PASCAL BERCHIER, CONSEILLER MUNICIPAL

Contrôles de vitesse

Durant l'été, la gendarmerie est venue faire deux contrôles de vitesse, dont l'un à la route de Bovon, le 7 juin, de 06h10 à 07h40 avec 125 véhicules contrôlés et aucun dénoncé. L'autre à la Grand-Rue, le 17 août, de 06h05 à 08h25 avec 350 véhicules contrôlés et 15 dénoncés, ce qui représente un taux d'infraction 4.29 %.

A titre indicatif, le taux d'infraction pour le Canton durant la même période est de 2.31 %.

Véhicules communaux

En raison d'une panne de l'électronique sur la Peugeot Berlingo, du coût de réparation estimé à environ CHF 4'500.- et de son âge avancé, il a été décidé de la changer. Nous avons fait l'acquisition en leasing d'un véhicule de même catégorie. Une Toyota électrique. Quant au Reform, il a été réparé suite à un accident survenu cet été.

Bâtiments

Pendant les vacances scolaires, deux marelles ont été peintes dans la cour d'école et quatre classes ont vu leurs éclairages changés pour du LED. Désormais, les deux collèges ont des luminaires LED.

La Grande salle est aussi équipée depuis le mois d'août de serrures qui fonctionnent avec les badges.

6. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 3/2023 : « ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2024 »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

Rapport de la Commission des finances – COFIN

Le rapport de la COFIN, composée de M. Pierre-André Vullioud, Président, de Mme Armelle Saunier et de MM. Jean-Claude Bersier, Patrick Vigouret et Joseph Vanderweckene, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 5 octobre 2023.

Il est lu par M. Pierre-André Vullioud, Président.

Amendement du préavis

Mme Stéphanie Reda, Présidente, annonce avoir reçu un amendement à l'arrêté d'imposition de la part de M. Guillaume de Buren [annexé au présent procès-verbal]. Elle prie donc le Conseiller de donner lecture de son amendement et d'en expliquer l'origine.

En préambule, M. Guillaume de Buren souligne avoir déposé son amendement par écrit afin que la forme soit correcte. Pour l'essentiel, ce qu'il propose c'est : « moins 2% plus 2% = zéro variation ». Tout est parti du débat de l'année passée au cours duquel une proposition de réduire de deux points nos impôts communaux avait été faite. En plénum, il y avait d'ailleurs eu plusieurs interventions concernant la nécessité de garder une certaine marge financière pour investir dans la transition énergétique. Par la suite, le Conseiller a découvert que le Canton a publié, dans son aide-mémoire pour les communes, une marche à suivre avec différents modes de financement de cette transition énergétique, dont l'impôt spécial qu'il propose ce soir. De plus, il a lu avec intérêt le rapport de la COFIN qui insiste sur l'importance d'attribuer des moyens supplémentaires à hauteur minima de deux points d'impôt pour la transition énergétique. Finalement, il a cherché la formulation la plus large possible – énoncée dans son amendement – afin que les capacités de la commune ne soient pas limitées dans l'affectation de cette ressource (seulement pour les particuliers ou seulement pour les dépenses communales, par exemple). Le but étant de laisser toute la marge de manœuvre à la Municipalité dans la concrétisation de ses engagements. Les conséquences, selon lui, sont : 1) zéro effet sur le contribuable ; 2) un impôt spécial réversible chaque année ; 3) une augmentation de la marge de manœuvre de la Municipalité pour concrétiser ses engagements énergétiques ; 4) une réduction, à long terme, de la charge pour le contribuable, puisque les dépenses énergétiques sont diminuées à travers des investissements. En conclusion, M. de Buren déclare qu'il lui semblait important de ne pas laisser passer l'occasion de faire ce pas en avant en proposant cette modification. Il prie l'assemblée de l'excuser de ne pas avoir eu l'occasion et le temps d'associer d'autres Conseillers à sa démarche, mais, lorsqu'il a constaté que l'article 75 du règlement du Conseil communal lui donnait la possibilité de proposer un amendement seul, il l'a saisie. Evidemment, les membres du Conseil y sont tous associés par leur vote !

Discussion

- M. René Parrat souhaite connaître la position de la Municipalité sur l'amendement qui est proposé.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, prie M. de Buren de répéter sa proposition.
- M. Guillaume de Buren réexplique que, dans le préavis municipal, le taux de l'arrêté d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt à la source, etc., est annoncé à 67% de l'impôt cantonal de base. Il propose de le descendre à 65%, selon la recommandation de la COFIN. Par contre, dans son amendement, il propose de créer un nouvel impôt spécial, qui est prévu par la loi sur les impôts communaux, équivalent à la diminution, soit 2%, pour que l'effet soit nul pour le contribuable.
- M. René Parrat souligne que sa première question a été suscitée par la remarque de M. le Syndic qui a évoqué que la Municipalité présentera, au mois de décembre, un préavis sur un fonds qui concerne l'énergie.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, lui confirme qu'il s'agira d'un préavis sur les énergies renouvelables.
- M. René Parrat déclare que sa première question était motivée dans le sens où il peut y avoir un transfert de deux points, mais il peut aussi se présenter que, dans la proposition future, de nouvelles taxes soient proposées. D'où sa question première : quelle est la position de la Municipalité ?
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, lui répond que la possibilité existe qu'il y ait des taxes affectées dans le préavis et le règlement qui seront présentés. Sur l'électricité consommée, par exemple, mais on peut aussi choisir d'intégrer d'autres taxes. Cela pourrait en effet être intégré dans le futur préavis.

- M. René Parrat reprend que, s'il comprend bien, ces deux points qui sont proposés dans l'amendement financeraient le fonds et il n'y aurait pas de nouvelles taxes proposées.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, lui répond qu'il n'y aurait pas de nouvelles taxes.
- M. René Parrat ajoute que l'on pourrait très bien avoir un bébé qui arrive deux points de plus.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, lui répond qu'on peut l'intégrer dans le préavis et dans le règlement. Si on l'intègre cette année, il faudra qu'on tourne bien les choses, car peut-être qu'il ne sera pas possible de l'intégrer l'année suivante, car on n'aura pas les mêmes capacités financières, etc. La taxe sur l'électricité fait partie des taxes spécifiques, mais le fonds peut être alimenté par d'autres moyens, tels que ces deux points. On pourrait aussi inscrire dans le préavis et le règlement que, pour une année excédentaire, on peut faire des prélèvements pour alimenter un fonds affecté. C'est aussi une option, il y en a plusieurs d'ailleurs.
- M. René Parrat souligne qu'il faudra donc que la Municipalité comprenne bien le financement global de l'opération, indépendamment du transfert qui se fait chaque année par l'arrêté d'imposition.
- Mme Caroline Jaugey le confirme. On peut dire en effet qu'à chaque arrêté, on prélève tant de pourcents ou un montant maximum. Il y a de nombreuses possibilités.
- M. Pierre-André Vullioud déclare que le but de l'arrêt d'imposition est de transmettre au Canton la valeur, mais, quand la valeur ne se trouve pas, on peut prendre un temps de réflexion jusqu'au prochain Conseil pour affiner ces différentes propositions.
- M. Guillaume de Buren lui répond qu'il s'agirait d'un impôt spécial qui serait créé ce soir.
- M. Pierre-André Vullioud se demande si on ne pourrait pas laisser le taux à 67% et qu'il y ait un fonds spécial avec deux points d'impôt en décembre.
- M. Ludovic Jaugey souligne qu'on est en train de créer un impôt et, par conséquent, de réduire notre marge de manœuvre sur l'affectation des impôts qu'on aura en fin d'année. Il entend aussi qu'il y a une possibilité de créer d'autres taxes. Il trouverait intéressant d'avoir une réflexion sur le sujet énergétique et climatique, qui est important pour de nombreuses personnes autour de la table, et de prendre un temps de réflexion pour savoir comment on va affecter ces impôts-là dans les années qui viennent, et pas seulement pour l'année prochaine. Cette réflexion sur le futur doit aussi être menée au niveau de la COFIN.
- M. Nicolas Pittet se dit agréablement surpris par cet amendement. C'est peut-être l'occasion d'implémenter cette transition dans la loi. Ces 2% ne vont pas déstabiliser les choses. Cela ne dit pas encore ce qu'on va faire avec cet argent, mais cela signifie qu'on aurait un fonds qui serait dédié à la transition énergétique. Dans le budget, cela pourrait être pris pour les panneaux solaires de la Grande salle, puisque cela n'a pas été utilisé. On ne gagne rien et on ne perd rien, mais, par contre, au point de vue conceptuel, c'est une bonne chose d'avoir un fonds en faveur du développement durable.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que c'est le Conseil qui votera pour la création du fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable et son règlement y relatif. Une présentation sur la distribution sera faite au mois de décembre dans le préavis, qu'il faudra valider.
- M. Nicolas Pittet rappelle que la question, ce soir, est de savoir si on inscrit ces 2% dans l'arrêté d'imposition. On ne décide pas ce soir de la manière dont cela sera géré, contrôlé, car cela demande réflexion.
- Mme Armelle Saunier relève qu'en décidant de la création d'un fonds, on a quand même une plus grande liberté pour décider des montants à attribuer.
- M. Guillaume de Buren souligne que, pour attribuer de l'argent à un fonds, il faut effectivement créer un fonds, ce qui sera l'objet de la prochaine séance. La question, c'est comment on l'alimente. Dans le cas présent, c'est par un impôt spécial, qu'on décide ce soir ou pas. L'arrêté d'imposition doit être validé avant fin octobre. Si, ce soir, le Conseil décide de prendre un temps de réflexion, c'est non, il n'y aura pas de modification de l'arrêté pour 2024. Ce soir, l'assemblée a l'occasion de créer un impôt spécial, qui est la ligne supplémentaire qu'il propose. Pour que cela soit indolore et, étant donné le

rapport de la COFIN qui met en avant la très bonne santé financière de la Commune et qui recommande d'attribuer deux points d'impôt à la transition énergétique, il trouve que c'est assez malin d'alimenter ce fonds avec les 2%. Ce qui n'empêche absolument pas de créer une taxe affectée qui est un tout autre instrument. Une taxe affectée, c'est le consommateur d'électricité qui est pénalisé. Il y a aussi l'indemnité pour usage du sol : dans ce cas, ce n'est pas le contribuable qui paye, mais la Romande Energie. Il suffirait que la Commune annonce son souhait d'être indemnisée et le montant obtenu pourrait être affecté pour ça. On a toute une série d'outils pour alimenter ce fonds. Il ne pense pas qu'on mette en danger les finances communales, c'est une bonne opportunité, mais non, il n'y a pas de délai, c'est maintenant ou pas.

- M. Joseph Vanderweckene partage tout à fait ce sentiment. Il y a, selon lui, deux avantages : le premier, c'est que c'est indolore pour la population, ce qui est fondamental ; le deuxième, c'est qu'on crée un systématisme : on crée ce fonds, un systématisme est fait et on peut revoir ce systématisme d'année en année, mais au moins on est sûr d'avoir créé quelque chose et qu'il y a bien quelque chose qui est affecté. L'obligation d'affecter, c'est de mettre deux points d'impôts pour l'année 2024.
- M. Hervé Bandini n'aurait pas dit mieux, et il a, pourtant, une certaine allergie aux nouvelles taxes !
- M. Michel Equey se demande ce qui se passera si, au mois de décembre, on refuse le règlement, mais que l'amendement est accepté. De plus, on dit que c'est indolore, mais, sauf erreur, le taux d'imposition a une influence sur le calcul du taux de la péréquation. Est-ce donc vraiment indolore ? De quel taux va tenir compte le Canton, est-ce 65 ou 67% ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que ce qui est intéressant dans la proposition, c'est que l'on vote chaque année et que la crousille se remplit. On utilise la moitié et, l'année d'après, on n'a pas besoin de ces deux points d'impôt. Car, à écouter certaines petites communes autour de nous, elles ont parfois de la peine à vider la crousille, parce qu'il y a peu de demandes. Il ne dit pas que ce sera le cas à Vufflens-la-Ville, mais ce qui est intéressant, c'est de démarrer en 2024 avec un fonds qui soit conséquent et que les projets communaux ou privés qui arrivent puissent être réalisés (rénovation, isolation, etc.).
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, estime aussi qu'il s'agit d'une bonne idée de faire entrer, dans le règlement, un impôt spécial qui sera revu tous les ans, laissant ainsi une marge de manœuvre à la Municipalité en fonction des besoins et des résultats.
- M. Yves Trottet constate que le rapport de la COFIN va dans ce sens et que deux représentants de la Municipalité opinent du chef ; il comprend donc que ces deux parties y sont favorables. Que souhaite donc le Conseil communal ?
- M. Vu Tran adhère complètement aux propos de M. de Buren et de M. le Syndic. Mais que doit-on communiquer au Canton ? Quel chiffre ? 65, 67 ? Est-ce que c'est légal d'annoncer 67 et, derrière, d'escamoter 2% ?
- M. Guillaume de Buren s'est permis de vérifier cela avec les juristes de la Direction des finances communales : ce qui est communiqué et pris en compte, c'est le 65 et le 2. C'est écrit noir sur blanc dans l'arrêté d'imposition du Canton, mais comme la Municipalité ne l'a pas transmis, il ne pouvait pas l'amender. Mais il croit savoir que cela se passe ensuite entre la Municipalité et le Bureau du Conseil, car la Direction des finances communales a besoin d'un exemplaire qui doit être signé – il imagine, par la Présidente. C'est l'entier du processus décisionnel en fin de préavis qui est communiqué.
- M. Joseph Vanderweckene remercie les personnes qui ont fait part de leur avis. Il n'y a qu'une seule personne dont on n'a pas entendu l'avis, c'est la Municipale des finances. Il s'en excuse, mais c'est malgré tout à elle de donner son avis sur cette question.
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, pense effectivement également que l'idée de mettre cette taxe supplémentaire pour la transition énergétique est très importante. On en a parlé plusieurs

fois lors des séances de Municipalité et on avait prévu de créer ce fonds pour la transition énergétique. Il s'agit donc d'une très bonne idée de le faire de cette façon-là.

- M. Guillaume de Buren lui précise un point important : il ne s'agit pas d'une taxe, mais d'un impôt.
- M. JérémY Maillefer se demande ce que représentent ces 2% en valeur absolue ?
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond que cela représente environ CHF 150'000.-.
- M. Michel Equey a posé deux questions, pour lesquelles il n'a pas eu de réponses. Le Canton va-t-il tenir compte de 65 ou de 67 ?
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, l'informe que M. de Buren y a répondu : il s'agit de 67%.
- M. Michel Equey revient sur sa deuxième question : si on refuse le règlement au mois de décembre, que se passe-t-il ? Parce qu'on est un peu mis devant le fait accompli étant donné que l'on va devoir voter les 2%. On est donc presque obligé d'accepter le règlement en décembre.
- M. René Parrat l'informe que, s'il y a deux points d'impôt qui passent qui sont affectés, la Municipalité devra proposer comment cela doit être utilisé. De toute façon, elle fait déjà ce travail. Le seul risque c'est qu'il y ait deux points d'impôt qui passent d'une poche à l'autre, si l'on veut, et que la Municipalité propose quelque chose de supplémentaire. C'est un travail politique que de dire « Est-ce qu'on veut avoir plus de fonds pour financer la transition énergétique ? ». La Municipalité ne pourra pas, à elle seule, définir l'utilisation de ces deux points. Elle est obligée de passer par le Conseil communal pour une question d'équité d'impôts.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que la Municipalité va proposer quelque chose de supplémentaire, qui sera pérenne.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, confirme qu'il s'agira du centime climatique, qui est une taxe affectée.
- M. René Parrat constate qu'il y aurait donc ces deux points qui viendraient plus d'autres choses. Mais l'utilisation de ces deux points fera obligatoirement l'objet d'une décision du Conseil communal. « Il ne faut pas avoir peur, faut y aller ! » déclare-t-il.
- En réponse à la question de son collègue, M. Guillaume de Buren relève qu'il n'y a pas de mise devant le fait accompli, étant donné que ce sera au Conseil d'amender le préavis à venir ou, s'il est refusé, de le réadapter au prochain Conseil, ainsi que le règlement y relatif. Comme d'ailleurs l'arrêté d'imposition qui, légalement, est un règlement. Les Conseillers seront donc tous libres de faire des propositions d'amendement au futur règlement !
- M. René Parrat ajoute que l'on peut aussi imaginer que le taux d'impôt « ordinaire » qui serait à 65 reste à 65, et qu'au prochain exercice, le Conseil communal dise vouloir aller plus loin et mettre deux ou quatre points.
- « Ou zéro ! » déclare M. Olivier Duperrut, Syndic.
- Mme Armelle Saunier souligne qu'il a été dit que nous communiquerons 65 + 2 ; mais, finalement, l'impact sur la péréquation sera-t-il effectivement sur 67 ou sur 65 ?
- M. Guillaume de Buren l'informe qu'il a pu répondre pour le chiffre qui est communiqué au Canton, mais qu'il est parfaitement incompetent pour répondre quant à savoir quel est l'impact sur la péréquation.
- Mme Armelle Saunier rappelle que le Conseil s'était posé la question l'année passée. Est-ce que quelqu'un a la réponse ?
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, déclare que la Municipalité va étudier cette question.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, explique que la péréquation a lieu au moment où les communes bouclent leurs comptes. La répartition se fait après, on ne peut donc pas dire, en début d'année, on va payer tant pour la péréquation. Il y a des ordres de grandeur, des acomptes qui sont faits, mais après, soit on a trop payé, soit pas assez.
- M. Yves Trottet attire l'attention sur le fait que, l'année passée, la Municipalité avait proposé de baisser de deux points, donc était prête à prendre ce risque.

- M. René Parrat s'adresse à M. de Buren, qui est particulièrement bien documenté, en lui demandant s'il sait si d'autres communes ont eu recours à cet artifice.
- M. Guillaume de Buren lui fait signe que non.
- « Donc c'est toujours pas mal d'être premier ! » s'enthousiasme M. René Parrat. *[rires de l'assemblée]*
- La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, rappelle que l'on procèdera d'abord au vote de l'amendement, puis au vote du préavis amendé ou non.

Adoption de l'amendement

Après la clôture des débats, Mme Stéphanie Reda, Présidente, soumet à l'assemblée l'amendement au préavis municipal n° 3/2023, proposé par M. Guillaume de Buren.

L'amendement est accepté par 28 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention.

Adoption du préavis amendé

Le préavis amendé alors soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal n° 3/2023 du 11 octobre 2023 amendé ;
- Oui le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. De fixer à 65% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2024, le taux de l'arrêté d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt à la source, l'impôt spécial dû par les étrangers, le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
2. De fixer à 2% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2024, l'impôt spécial affecté à des dépenses liées à la transition énergétique et de consacrer cet impôt à l'alimentation d'un fonds durabilité-énergie-climat ;
3. De maintenir inchangés, pour l'année 2024, les autres impôts entrant dans l'arrêté d'imposition ;
4. De maintenir à 5% l'an le taux d'intérêt de retard sur toute contribution impayée perçue directement par l'autorité communale ;
5. De maintenir le coefficient des amendes, lors de soustractions d'impôts et de taxes qui sont propres à la Commune, soit huit fois le montant de l'impôt ou de la taxe soustrait, indépendamment de celui-ci ;

Le préavis n° 3/2023 est accepté par 30 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

7. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 4/2023 : DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉGLISE »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

Rapport de la commission

Le rapport de la commission, composée de M. Raymond Lambelet, Président, de Mme Monique Verly et de M. Patrik Wicht, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 3 octobre 2023.

Il est lu par M. Raymond Lambelet, Président.

Rapport de la Commission des finances – COFIN

Le rapport de la COFIN, composée de M. Pierre-André Vullioud, Président, de Mme Armelle Saunier et de MM. Jean-Claude Bersier, Patrick Vigouret et Joseph Vanderweckene, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 5 octobre 2023

Il est lu par M. Pierre-André Vullioud, Président.

Discussion

- M. Nicolas Pittet souhaite savoir quels critères seront émis concernant la rénovation ainsi que les objectifs et labellisations qui en feront partie. Jusqu'où pourra-t-on aller avec cette étude ?
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, lui répond qu'il s'agit d'un monument historique, il est donc très difficile, à ce stade et sans cette étude, de dire ce qui pourra être fait ou pas.
- M. Nicolas Pittet souhaite quand même savoir si c'est quelque chose qui est demandé d'aller le plus loin possible au meilleur coût.
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, le lui confirme qu'il s'agit du but recherché : avoir une meilleure isolation, un meilleur chauffage, une meilleure énergie.
- M. Ludovic Jaugey demande si, en termes de sécurisation feu, il y a des besoins de contrôle spécifiques par rapport à ce bâtiment ?
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, lui répond qu'il s'agira de voir ce que l'ECA va nous dire, mais, s'agissant d'un bâtiment public et historique, peut-être qu'un détecteur incendie devra être posé pour correspondre aux normes actuelles.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare qu'il est compliqué de répondre à ces questions aujourd'hui. C'est pour cela qu'un crédit d'étude est demandé afin de pouvoir discuter avec les entreprises. Une fois qu'on aura ce retour, on pourra répondre plus précisément aux questions. Ce crédit permettra d'étudier ce qui pourra être fait ou non, ce que le Canton va exiger, autoriser, etc.
- M. Ludovic Jaugey revient sur sa question qui portait vraiment sur le mandat de l'étude. Il s'agissait de savoir si ces éléments devaient être intégrés ou pas dans le mandat de l'étude.
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, estime qu'ils seront sûrement intégrés dans l'étude, puisqu'un ingénieur en électricité fait partie du projet.
- M. Guillaume de Buren remercie la commission *ad hoc*. Il a lu avec intérêt, dans son rapport, que le pasteur était ouvert à d'autres utilisations. En effet, investir autant d'argent pour un tel bâtiment est certainement nécessaire, mais ce serait vraiment une bonne chose si cela répondait à davantage d'usages et d'utilisations. Ces usages sont très limités par l'objet, l'église, mais aussi par son aménagement. Il suggère à la Municipalité d'intégrer des citoyens du village, pas forcément du Conseil communal, qui sont aussi de potentiels utilisateurs : donner des cours de musique, de yoga ou autres activités qui pourraient y être pratiquées. Avec les bancs qui sont actuellement en place,

cela restreint l'espace, mais il y a aussi des questions de lumière, de ventilation, d'accès/de sortie, etc., qui se posent. Il n'est pas certain qu'on connaisse, actuellement, l'ensemble des usages imaginés. Il faudrait mieux ne pas se retrouver après les travaux et se dire qu'on aurait dû y penser plus tôt.

- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, confirme que la Municipalité a eu une discussion avec le pasteur, mais qu'il faut se rendre compte qu'il s'agit d'un lieu de culte. C'est d'ailleurs le Conseil synodal qui décide de ce qui peut être pratiqué à l'intérieur. Certaines activités peuvent être proposées, tels des projections de films ou des concerts. Mais il est certain que ce local va être ouvert à d'autres choses, car le but est de remplir cette église avec d'autres manifestations, qui restent en accord avec le Conseil de la paroisse.
- La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, procède alors au vote.

Adoption du préavis

Le préavis alors soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal n° 4/2023 du 21 août 2023 ;
- Oui le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 70'000.- pour la rénovation de l'église ;
2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante.

Le préavis n° 4/2023 est accepté à l'unanimité.

8. INTERPELLATION DE M. PATRICK VIGOURET CONCERNANT LA RÉNOVATION DES CHEMINS AF

La Présidente invite M. Patrick Vigouret à donner lecture de l'interpellation qu'il a déposée, par écrit, en début de séance [annexée au présent procès-verbal]. Le Conseiller souligne que le but de cette initiative n'est pas de ralentir quoi que ce soit, mais d'intégrer les réflexions des signataires de l'interpellation au futur préavis relatif aux chemins AF.

La Présidente ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée par les membres du Conseil.

M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que la Municipalité y répondra dans le délai imparti par le règlement, soit au prochain Conseil. Il précise cependant qu'il n'y aura pas de préavis, car cela fera partie du budget 2024. Ces remarques sont intéressantes, même si le problème est toujours la même : il s'agit du domaine public, des bordures, et l'on est assez limité à ce niveau-là. Dès que l'on prend sur du terrain agricole, ce n'est pas possible. A l'époque, il y avait eu une discussion avec le Canton, avec la DGMR, pour réaliser une piste cyclable pour aller sur Bobst, mais il n'y a pas le terrain disponible. C'est le même cas de figure pour partir sur le giratoire de la RC 177 direction Pent haz. C'est la grosse problématique du terrain disponible pour pouvoir créer ces espaces de mobilité douce. Toutefois, la Municipalité tiendra compte de ces réflexions.

La Présidente le remercie et prend note que la Municipalité répondra à l'interpellation de M. Patrick Vigouret lors de la prochaine séance de Conseil.

9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- Mme Martine Nicollerat déclare qu'en relisant attentivement le rapport extrêmement fouillé de la COGEST, elle a constaté qu'il existe des groupes de travail/commissions de la Municipalité, dont on entend très peu parler au sein du Conseil. Elle rappelle que, en tant que membre d'une commission externe, elle est sensée faire un rapport aux mois de juin et décembre. Serait-ce possible que, pour ces groupes de travail, par exemple celui de la ZUP, ou la commission spéciale pour la Z.I., qu'ils fassent de même pour qu'on sache qui participe à ces groupes de travail et quelles sont leurs éventuelles conclusions en fin d'année ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que cela sera fait. Des informations seront données dans les communications municipales, notamment celles de Mme Caroline Jaugé, concernant la ZUP et la suite à donner à la procédure. Un rapport sera fait au mois de décembre. Ce sera aussi le cas pour le groupe de travail du PECC, le suivi de la Z.I.
- Mme Monique Verly constate que, au mois de mai 2021, une commission a été mandatée pour étudier le préavis n° 4/2021. Trois sujets étaient concernés : la démolition du carnotzet de la gym, la mise en place d'une cabine téléphonique pour y déposer des livres et, le point le plus important, étant toutefois le garage d'un particulier implanté partiellement sur du terrain communal, donc du terrain d'utilité public. Le Conseil communal a approuvé ce préavis, mais rien n'a bougé depuis, sauf qu'il semblerait que le garage n'ait plus de porte. Elle demande à la Municipalité d'expliquer pourquoi ces travaux n'ont pas encore été exécutés.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, la remercie pour cette question. La procédure est partie après l'approbation du préavis. Une convention avait été proposée au propriétaire qui n'a pas été signée. La décision de la Municipalité était de faire la mise à l'enquête, effectuée sauf erreur en septembre 2021. Il y a eu recours à cette mise à l'enquête de démolition des édicules. Et aujourd'hui, on est en procédure au Tribunal cantonal, on attend le jugement pour pouvoir faire quelque chose ou pas.
- M. Cédric Boss déclare réparer la porte dudit garage fréquemment. Il n'est pas le propriétaire, mais sa compagne et son beau-frère le sont. Cette histoire est un pataquès. Aujourd'hui, on a un courrier du Tribunal administratif...
- M. Olivier Duperrut, Syndic, l'interrompt en lui demandant de quand date le courrier mentionné.
- M. Cédric Boss ne peut pas l'informer de la date maintenant. Mais la Municipalité a reçu, selon lui, un courrier concernant le recours de Mme de Saint-Félix et de M. Vullioud. La Municipalité a reçu la décision du Tribunal administratif.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que la Municipalité a reçu le recours, mais pas la décision du Tribunal cantonal.
- M. Cédric Boss lui rétorque que oui.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, intervient en précisant que la discussion est hors sujet, s'agissant d'une affaire privée qui ne concerne pas le Conseil. Elle fait stopper les échanges.
- M. Patrick Vigouret relève que de nombreuses personnes en bas du village se plaignent énormément des rodéos. Qu'est-ce qui est mis en place ?
- Plusieurs voix : « Pas seulement en bas du village ! »
- M. Patrick Vigouret est au courant que la police est appelée 2-3 fois par semaine par les habitants du bas. Ce sont des gens qui ont des petites motos, des scooters, mais sans plaques. Que peut-on dire aux villageois pour les rassurer ? Comment la Municipalité empoigne-t-elle le sujet ?
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, déclare que la Municipalité a écrit à M. Venizelos, Conseiller d'Etat, pour expliquer ce que la population subit, que ce soit au niveau du bruit de la RC 177, de la Z.I., etc. M. Vigouret n'est pas le seul à téléphoner régulièrement à la police, il le fait personnellement fréquemment. Idem pour M. Michel Equey qui est une personne qui intervient. On espère bien qu'il

puisse y avoir un contrôle beaucoup plus fréquent et automatique. C'est ce que la Municipalité souhaite et a demandé. Elle attend maintenant la réponse.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, ajoute que la Municipalité rencontre la police annuellement et répète qu'il y a des rodéos, des problèmes. Il y a eu une vidéo dans « 20 Minutes ». Le problème c'est qu'il s'agit du territoire du SEVA ; la Municipalité dénonce, fait tout son possible, mais si la police ne fait pas le nécessaire, c'est compliqué.
- M. Yves Trottet déclare que l'on est, sauf erreur, représenté au SEVA par l'intermédiaire de M. le Syndic. Peut-être faut-il prendre des mesures constructives qui rendent peu attractif le rodéo dans cette zone ? Car la police fait son maximum et il faut respecter son travail. Il n'a cependant pas de solution toute faite à proposer.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, explique que, en tant que membre du SEVA et du SIVA, ce sont des sujets qu'il reprend régulièrement lors des séances. C'est compliqué, parce que ce sont des entreprises avec des véhicules, des camions, et ils ne veulent pas commencer à s'embêter avec des chicanes ou des dos-d'âne. Il déclare être peu écouté sur ce sujet. Ils sont conscients de la problématique du bruit, de la luminosité, mais il est difficile de faire avancer les choses.
- M. Yves Trottet s'exclame que le Conseil est derrière lui !
- M. Olivier Duperrut, Syndic, reprend en soulignant que le courrier à M. Venizelos a aussi été rédigé pour lui rappeler que de grands travaux seront effectués dans le futur, avec des mises à l'enquête, que ce soit pour la Coop, Valorsa, etc. Les autorités de Vufflens-la-Ville ne seront pas forcément d'accord d'accepter cela si, de leur côté, rien n'est entrepris. On a eu une séance avec des représentants du Canton, de la DGMR, au cours de laquelle on leur a exprimé certaines choses avec lesquelles on n'était pas d'accord. Ils sont venus faire des contrôles acoustiques, pour lesquels la Municipalité n'a pas encore reçu les résultats. Mais ils vont nous dire que nous sommes dans les normes, on connaît la chanson... La Municipalité a aussi envoyé une lettre au directeur de la DGMR qui a répondu que, selon lui, tout était en ordre, qu'il n'y a pas de problèmes et qu'il n'aurait même pas été nécessaire de mettre des panneaux anti-bruit sur le viaduc. La Municipalité tape sur le clou chaque fois que c'est possible, et c'est sincère ! Notre bras de levier sera vraiment pendant les mises à l'enquête du terrain du Canton. C'est là qu'il faudra dire stop ! On a peu de chance de gagner, mais on peut faire arrêter les choses un moment. C'est dans la vision de la Municipalité de dire que, lorsque le Canton viendra avec ses projets, on mettra le frein à main...
- M. Gilbert Cavedon déclare que le seul conseil qu'il puisse donner aux personnes souffrant des nuisances dues aux rodéos, c'est d'appeler la police. A partir du moment où elle va recevoir dix appels à certaines heures, elle va devoir intervenir. De plus, ces appels sont protocolés.
- M. Michel Equey intervient en soulignant que les dix appels en fin de week-end, la police les a !
- M. Vu Tran souhaite aborder la question de la gestion des déchets. Historiquement, les Bolay ont arrêté leur contrat à fin 2022 et le Conseil en a été informé lors de la séance de juin 2023. Il s'est donc passé six mois. Le Conseiller a été intégré dans le groupe PECC en début d'année. Dans ce groupe, un des points à traiter est justement la gestion des déchets. Il y a aussi deux autres Municipaux. Il demande donc à Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, de les intégrer dans les discussions de la gestion des déchets, car il s'agit d'un point qui doit être traité dans le PECC. Ce n'est pas pour importuner, mais les membres du groupe ont envie de donner un coup de main, d'aider, de proposer des idées, etc. C'est de toute façon la Municipale en charge du dossier qui prendra les décisions finales. Si, aujourd'hui, Valorsa est une solution provisoire en attendant de trouver autre chose, c'est bien. Le trajet entre chez lui et Valorsa, c'est 3,4 km. De chez lui à la ferme des Bolay, c'est 2,2 km. Un kilomètre, ce n'est pas grand-chose, mais si on prend par rapport au pourcentage, cela fait tout de suite 50%. Vis-à-vis du PECC, le Conseiller s'engage à informer la population par le biais d'animations, de séances d'information, du bouche-à-oreille, etc. Il aimerait

aussi encourager les gens à faire de l'auto-compostage ; une personne du groupe PECC va d'ailleurs bientôt publier un article sur le sujet.

- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, le remercie pour son intervention. Elle prend note de ce qui a été dit avec attention. La Municipalité était dans une situation où il fallait trouver une solution assez rapidement : celle qui s'est offerte à nous aujourd'hui, mais cela ne veut effectivement pas dire qu'il s'agit d'une solution qui va durer sur des années. On peut bien sûr avoir une nouvelle discussion là-dessus.
- M. Cédric Boss estime que Valorsa est une bonne solution de substitution. Mais il a un petit dilemme avec ça, car, étant client de l'entreprise en tant que professionnel, il a un véhicule qui lui permet d'aller à la déchetterie. S'il va avec son bus, il doit passer sur la balance et c'est payant.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que non, car chaque habitant du village aura une carte. Ce qu'il faut comprendre, c'est que la Municipalité aurait souhaité intégrer Valorsa uniquement pour les déchets verts. Mais l'entreprise ne l'a pas accepté, ce qu'on peut comprendre. Pour des questions d'écologie, si on a un camion par semaine qui passe pour collecter les ordures ménagères et un autre une fois par mois pour le papier et le verre, il nous semble qu'il y a moins de trafic et de nuisances avec un camion plus gros que si 650 ménages se déplacent à Valorsa. Aujourd'hui, il fallait bien trouver une solution et c'était Valorsa, il n'y en avait pas d'autres. On a regardé avec d'autres communes, qui ont des déchetteries communales trop petites pour intégrer Vufflens-la-Ville. On a entendu qu'il s'agit d'une solution de facilité, mais il n'y a pas beaucoup de solutions qui nous sont venues, à part celle-ci. Il a paru important que le service à la population du ramassage du papier, du verre et des objets encombrants reste. On fera la synthèse après une année et peut-être que le ramassage du papier, du verre ou des encombrants sera supprimé. Les calculs pour la taxe déchets sont faits : on est à CHF 95.- (la compétence de la Municipalité allant jusqu'à CHF 100.-).
- M. Gilbert Cavedon se demande pourquoi avoir décidé de passer à un ramassage bimensuel pour le verre et le papier. Actuellement, on a un ramassage mensuel.
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, corrige en soulignant que le ramassage du papier et du verre aura lieu une fois tous les deux mois.
- M. Gilbert Cavedon la prie de l'excuser, il voulait dire bimestriel. Est-ce pour des raisons d'économie ?
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, lui répond que si l'on maintenait un ramassage tous les mois, personne n'irait chez Valorsa ; et le but est quand même de rentabiliser la taxe que l'on paye chez Valorsa. La Municipalité a pensé qu'en proposant un ramassage tous les deux mois, cela laisse quand même du passage tout en diminuant des frais liés à ce passage. La question était de savoir si on gardait le ramassage ou si on l'enlevait complètement. Le ramassage porte-à-porte est un luxe que la Municipalité a voulu conserver, mais à une fréquence réduite. Si entre deux ramassages, les habitants ont besoin d'aller chez Valorsa, ils peuvent faire.
- M. Gilbert Cavedon constate donc que Valorsa prend le papier, le verre, etc.
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, le lui confirme. Des informations détaillées seront distribuées prochainement à la population.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, souligne qu'il y a aussi un avantage par rapport à cette déchetterie : on nous demande de trier plus, d'être plus écolo, et là cela nous donne une plus grande diversité pour recycler les déchets que ce qui était proposé à Vufflens-la-Ville. On n'est pas les seuls à proposer des déchetteries intercommunales, il y a les communes de Cheseaux, de Bussigny. Mais les personnes qui se déplacent avec le coffre plein doivent trier, c'est tout ce qui ne va pas dans les encombrants ou dans les sacs poubelle.
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, ajoute que la déchetterie est ouverte quasiment tous les jours, ce qui est un autre avantage.
- M. Cédric Boss souhaite savoir s'il est toujours d'actualité que la déchetterie de la Grande salle pour la verre vide n'est pas accessible à la population. Il y a quelques années, on a reçu une directive

comme quoi les bouteilles de verre ne devaient pas être déposées là-bas. Il voit beaucoup trop de monde venir y amener son verre vide.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui demande comment est-ce qu'on pourrait obliger les gens à respecter cette règle. On met un policier devant la porte de la déchetterie de la Grande salle ? Cette déchetterie existe normalement pour les locations.
- M. Cédric Boss propose déjà de placer une inscription comme quoi le dépôt du verre vide est à l'usage exclusif des locataires de la Grande salle.
- Mme Fanny Allienne prie la Municipalité, lors de ses futures réflexions sur le ramassage des déchets et sur Valorsa, de ne pas oublier que certains citoyens ne possèdent pas de voiture.
- M. Guillaume de Buren s'est ému auprès de la Municipalité quant à la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, un sujet récurrent chez lui. Il a quelques divergences quant à l'efficacité de l'action communale. Mais ce n'est pas l'objet du jour. Par contre, lors d'un dernier échange, il a appris qu'un de nos Municipaux s'est fait menacer dans l'exercice de sa fonction communale. Il a vu cette menace et il a cherché dans le règlement du Conseil communal comment intervenir. Il ne peut pas agir autrement qu'à titre individuel, mais il trouve cela parfaitement regrettable, un acte qu'il dénonce, qui est grave et misérable. Qu'un de nos Municipaux qui agit dans l'exercice d'une fonction publique pour protéger les enfants puisse se faire menacer. Il souhaitait témoigner de son soutien au Municipal intéressé sur cette question.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que c'est gentil de le relever, car la Municipalité n'allait pas commencer à en parler dans ses communications. On a en effet reçu une cliente un peu désagréable avec des lunettes en forme de « m ». Il invite les membres du Conseil à dénoncer les incivilités à la Municipalité, comme le parcage sur les trottoirs, etc. De faire un mail avec une photo, le numéro de plaque et un petit texte relatif à l'infraction commise afin que la Municipalité puisse mettre des bâches. La Municipalité fait son maximum, mais elle n'est pas la police. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien qu'une ligne a été mise au budget pour l'engagement d'un assistant de sécurité publique (ASP), afin d'avoir un peu plus de présence policière sur notre territoire, notamment pour l'école et les parkings. Car ce n'est pas le rôle des Municipaux, bien qu'ils aient suivi les cours de formation. C'est de la responsabilité de tous, pas seulement des Autorités.
- M. Jérémy Maillefer pense qu'il faudrait partager cette procédure et préparer votre boîte mail, car c'est tous les matins que des personnes font des tournés sur route sur le trottoir, etc. Il attend impatiemment les réponses au postulat sur les questions de sécurité dans le village.
- Sur le même sujet, M. Marc Zosso a vu jusqu'à deux fois des sociétés qui font des travaux sur la route et qui mettent leur panneau pour annoncer le chantier sur le trottoir. Avec une poussette et les enfants qui se rendent à l'école, on est obligé de passer sur la route.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, l'invite à le leur dire.
- M. Marc Zosso réplique que c'est le cas.
- M. Joseph Vanderweckene déclare qu'on entend beaucoup parler, dans les fondations et dans les entreprises, de la nouvelle Loi sur les protections des données. Est-ce qu'au niveau de la Commune, cela a un impact ? Quel est cet impact s'il est connu ? Est-ce qu'il y a des mesures qui doivent être prises, car c'est assez lourd au niveau des sociétés en tout cas. Il ne demande pas de réponse aujourd'hui, mais plus tard.
- M. Cédric Boss souhaite s'exprimer sur la problématique des véhicules qui roulent de manière inadaptée dans la région du Marteley. Il est systématique que des « kékés à motos » mordent les lignes dans une zone 30, qui lui paraît un peu récréative, avec des enfants qui se déplacent en trottinette. Ce sont des scooters 125 ou 250 qui tournent en direction de la déchetterie et qui passent devant l'entrée de la Grande salle où il n'y a qu'un seul poteau. Quand les vélos le font, c'est déjà un peu gênant. Cela fait trois fois que ces scooters passent, mais le Conseiller ne parvient pas à prendre leur plaque en photo.

- Mme Stéphanie Reda, Présidente, on a tous compris qu'il y a une problématique avec la circulation dans le village et que la Municipalité y est très attentive, mais, effectivement, on ne peut pas suivre tous les scootéristes.
- M. Eric Scharmay demande s'il serait possible d'installer des bancs le long des chemins AF afin que les personnes âgées qui s'y promènent, ainsi que les mamans avec des poussettes, puissent s'asseoir et profiter du paysage. Actuellement, il n'y en a qu'un seul sur le chemin des Bois.
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, lui répond qu'il s'agit de terrain agricole et qu'on ne peut généralement pas y mettre ce type d'installation.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare qu'il s'agit cependant d'une très bonne réflexion, d'une idée à étudier.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, précise que, si quelqu'un signale la présence d'un véhicule sur un trottoir, il faut penser à faire deux photos à 10-15 minutes d'intervalle, ce qui prouve qu'il s'agit d'un stationnement. Si la Municipalité reçoit une seule photo, cela peut être un arrêt sur le trottoir de quelques dizaines de secondes.
- M. René Parrat a traversé le village, ce matin, avec un balai à la main. Il a été boire un jus avec un balai à la main. Il est tombé sur le Conseiller Equey qui lui a demandé ce qu'il fabriquait avec son balai. Il s'est dit : « Pépé, c'est le moment de donner un coup de balai ! » Du coup, il est parti à pied à Mex voir un autre Conseiller qui y habite, face au soleil. Plus tard, il est revenu avec le soleil en direction de l'ouest, comme s'il allait à Compostelle avec son ami Jean-Pierre. Et il s'est dit : « On a quand même un beau village ! » Tout cela pour dire que c'est le moment pour lui de dire au revoir, parce qu'il part, il est d'ailleurs déjà parti, pour aller résider à Echallens, pour des questions liées à l'âge. En ayant marché, il a trouvé un petit billet daté de fin septembre, dont le hasard dit quelque chose de très intéressant. De plus, le 4 septembre, c'est l'anniversaire de son papa qui était cordonnier. C'était marqué ceci : « Marche avec des sandales jusqu'à ce que ce que la sagesse te procure des souliers. » Alors il souhaite un joyeux Noël à l'assemblée et un bon voyage avec le Conseil communal ! *[L'assemblée applaudit longuement et chaleureusement M. René Parrat]*
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, déclare qu'il lui coupe l'herbe sous les pieds, car elle souhaitait justement annoncer qu'il s'agit de la dernière séance de Conseil de notre estimé collègue. Il ne lui a pas encore remis sa démission, elle espère donc secrètement qu'il va changer d'avis. Elle le remercie sincèrement pour son investissement au sein du Conseil et de la Commune pendant plus de dix ans. Il nous a si souvent été d'une aide précieuse et il a toujours su nous ramener sur le droit chemin lorsqu'on s'égarait un peu. Cela nous est arrivé plusieurs fois, avec Noémie, de préparer le Conseil et de se poser des questions sur les démarches à entreprendre. Et on se regardait et on se disait : « Allez, on va appeler René ! ». Un coup de fil et il répondait présent et était très rassurant. Elle le remercie et lui souhaite plein de belles choses pour la suite. M. Parrat va lui manquer, nous manquer à tous. Merci beaucoup. *[Nouveaux applaudissements nourris]*
- M. René Parrat remercie à son tour les membres du Conseil et conclut ainsi : ce matin, il s'est rendu à l'Administration communale pour effectuer son changement de domicile – car il faut quand même être dans la légalité ! – pour le 13. Vendredi 13, c'est de nouveau un hasard. Il a constaté qu'il y avait beaucoup de sourires dans cette administration où il a été très bien accueilli. Le hasard du temps fait que la nouvelle secrétaire municipale est une personne qu'il connaît bien, puisqu'il a eu l'occasion de faire un remplacement dans une commune où elle travaillait. Bravo pour le choix de la Municipalité ! Cela donne l'impression que le climat est apaisé, il peut donc continuer de marcher avec son balai...
- M. Olivier Duperrut, Syndic, le remercie et déclare qu'il transmettra ces compliments à l'équipe administrative. C'est un plaisir d'entendre de tels propos.

CLÔTURE

La Présidente, Mme Stéphanie Reda, clôt la séance en remerciant l'assemblée de sa confiance et de sa bonne collaboration et lui donne rendez-vous **mercredi 13 décembre 2023 à 20h**.

La séance est levée à 22h45.

POINTS EN SUSPENS

Suivi des objets relevant du droit de proposition des membres du Conseil communal

Forme de l'initiative	Titre	N° du Conseil / source	Réponse attendue de	Echéance
Interpellation	<i>Interpellation concernant la rénovation des chemins AF</i>	CC 3-2023 11.10.2023	Municipalité	Réponse annoncée pour le CC du 13.12.2023